

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020 A 18 H 30

Présents :

Mrs : A. PIANETTI, D. DAVID, E. EXERTIER, M. SAVEANT, C. GAUDEMARD, P. ZANUTEL, C. MERGERIE

Mmes : A. ARNOUX-RAVEL, A. COSTES, M. MENSANG, A. MARINIER, C. MILLIER, K. PEREIRA. V. CALEGARI

Absents excusés :

Monsieur Victor BANON a donné pouvoir à Madame Arlette ARNOUX-RAVEL

Madame Alexandra COSTES a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30

Délibération N° 22/20

Objet : Remboursement AXA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Assurances AXA nous rembourse la somme de 257.00 € concernant un dommage qui a été fait sur un véhicule d'un administré. De ce fait, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce remboursement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** le chèque d'un montant de 257,00 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 23/20

Objet : Remboursement EDF.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du trop versé à EDF concernant une facture d'électricité. De ce fait, EDF rembourse à la commune ce trop versé d'un montant de 239,09 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce remboursement.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** l'indemnisation d'un montant de 239,09 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 24/20

Objet : Modification demande de subvention réfection intérieure de l'église

Monsieur le Maire informe que l'intérieur de l'église a besoin de travaux de réfection.

Des dégâts dus à des remontées capillaires, ainsi que des infiltrations d'eau datant d'avant les travaux de réfection totale de la toiture, ont endommagé le plafond, il est nécessaire de reprendre une partie du plafond ainsi que les enduits du soubassement.

Les boiseries d'ornement devront également faire l'objet de rénovation.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur Le Maire propose le nouveau plan de financement ci-dessous

Montant total du Programme	54.073,00 € HT
Subvention d'Etat DETR 20 % du coût HT	10.815,00 € HT
Subvention FRAT 26 %	14.059,00 € HT
Subvention FODAC	9.500,00 € HT
<i>Autofinancement de la commune</i>	<i>19.699,00 € HT</i>

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- **D'approuver** le nouveau plan de financement pour la réfection intérieure de l'église
- **D'approuver** le montant des devis
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 25/20

Objet : Décision modificative

	DEPENSES	RECETTES	
I N V E S T I S S E M E N T	Chapitre 020 Dépenses imprévues	-17 672,00	
	Opération N°200 Enfouissement containers		
	Compte 2152 Installations de voirie	17 672,00	
Vérification de l'équilibre de la section d'investissement			
	0,00		0,00
F O N C T I O N N E M E N T			
Vérification de l'équilibre de la section de fonctionnement			
	0,00		0,00

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCEPTER** cette décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 26/20

Objet : Désignation des emplacements futurs de panneaux photovoltaïque sur la commune

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre de l'étude portée par la DLVA concernant l'identification du potentiel de développement du photovoltaïque sur les biens communaux anthropisés, et afin que nous puissions en discuter en Conseil, la DLVA nous a fournis des documents des sites à valider.

Monsieur Le Maire énumère les sites :

- L'école
- La Maison de Produits de Pays
- Le Hangar communal
- La Salle polyvalente

Après énumération des sites à valider, monsieur Le Maire demande au Conseil son accord.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les sites mentionnés
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 27/20

Objet : Acceptation d'un devis d'enfouissement d'un nouveau container poubelle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'enfouissement d'un container à poubelle supplémentaire.

En effet, pendant la période estivale nous avons pu constater que vu le nombre de personnes fréquentant la commune, les containers existants étaient insuffisants.

Après de multiples entretiens avec les services compétents de la DLVA, ceux-ci ont indiqué qu'ils étaient d'accord pour rajouter un container à poubelle.

Un devis a été demandé à l'Entreprise CATANEO, celle-ci avait effectué les travaux des premiers containers.

Le devis qui nous a été transmis s'élève à 8.442,29 € TTC ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le devis de l'Entreprise CATANEO pour un montant de 8.442,29 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire, et en particulier le devis de l'Entreprise CATANEO.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 28/20

Objet : Désignation des représentants au CIL (Conférence Intercommunale du Logement).

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire suite au renouvellement général des Conseillers Municipaux au cours de l'année 2020 de recomposer la CIL et notamment le collège des représentants des collectivités territoriales.

Il est donc demandé aux communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération « Durance Lubéron Verdon Agglomération » de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée :

- Madame Alexandra COSTES – titulaire
- Monsieur Patrick ZANUTEL - suppléant

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENVOYER** la liste des personnes nommées ci-dessus au Service Politique de la Ville - Habitat
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 29/20

Objet : Désignation des membres pour la commission Intercommunale des Impôts Directs

Monsieur Le Maire informe que suite à la délibération N° CC-5-07-20 prise lors du Conseil Communautaire du 21 Juillet dernier pour la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la DLVA et conformément à la loi qui la rend obligatoire, il est impératif de désigner 2 ou 3 noms de personnes susceptibles d'y siéger au sein de la commune.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- avoir 18 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrits au rôle des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée :

- Monsieur Alex PIANETTI
- Madame Christine MILLIER
- Madame Monique MENSANG

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENVOYER** la liste des personnes nommées ci-dessus à l'Observatoire Fiscal de la DLVA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 30/20

Objet : Désignation des représentants à la CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Monsieur le Maire indique que lors de la séance du conseil communautaire du 21 Juillet 2020 de la Communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » il a été créé la commission de la CLET par délibération N° CC-4-07-20. Suite à la création il est demandé à chaque commune de désigner un Conseiller Municipal titulaire et un Conseiller Municipal suppléant pour siéger dans cette commission.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée :

- Monsieur Alex PIANETTI
- Madame Alexandra COSTES

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'ENVOYER** la liste des personnes nommées ci-dessus à la DLVA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 31/20

Objet : Prise en charge des frais d'acte notarié suite à la donation de terrain

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires de la parcelle E 311, qui se situe à côté de l'école, souhaitent faire donation à la commune de cette parcelle.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de prendre en charge les frais d'acte de Notaire en compensation.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que la commune prenne en charge les frais d'acte de Notaire

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Délibération N° 32/20

Objet : Acceptation devis de nettoyage Vallon du pont du Château

Monsieur Le Maire demande à Monsieur Christian MERGERIE de sortir de la pièce étant donné qu'il est concerné par cette affaire.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de nettoyage du vallon du Pont du Château jusqu'à l'accès de l'Hôtel du Moulin.

Pour ce faire, il a été demandé à l'Entreprise MERGERIE un devis pour effectuer ce nettoyage, celui-ci s'élève à 2400,00 € TTC.

Monsieur Le Maire précise que le broyage des végétaux retirés du Vallon n'est pas pris en charge par l'Entreprise MERGERIE et qu'il sera effectué par la commune.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le devis de l'Entreprise MERGERIE pour un montant de 2400,00 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire, et en particulier le devis de l'Entreprise MERGERIE.

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 14 voix pour

Délibération N° 33/20

Objet : Autorisation de la mise à disposition des salles communales aux Associations

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite mettre à nouveau à disposition aux différentes Associations les salles communales.

Monsieur Le Maire informe que des renseignements ont été pris auprès de la Préfecture pour savoir dans quelles conditions la mise à disposition aux Associations des salles communales était-elle possible.

Les Associations ont la possibilité d'effectuer leurs activités sportives ou théâtrales sous certaines conditions :

1)

- Le port du masque est obligatoire dans tout le bâtiment sauf pendant la pratique du sport ou répétition de théâtre sur scène ;
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pratiquants non actifs ;
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés : saluer sans se serrer la main ni s'embrasser, respecter une distance de 1 mètre entre individus ;
- La désinfection des mains est obligatoire pour toute personne entrant dans le bâtiment ;
- **Toutes les activités sportives (judo, karaté, vovinam, yoga...) ne doivent pas être effectuées pieds nus mais avec des chaussettes ;**

2)

Les Associations utilisant la salle s'engagent à la désinfecter entièrement (poignées de porte, sol, WC etc...) avec un désinfectant spécial Covid- 19.

Pour les sports où il est nécessaire d'utiliser un tapis de sol, il est préférable d'avoir son tapis personnel, dans le cas où le tapis est fourni par l'Association, le responsable de celle-ci s'engage à désinfecter les tapis après chaque utilisation avec un désinfectant spécial Covid-19.

3)

Il sera demandé aux Responsables des Associations de tenir à jour une feuille de présence de tous les occupants de la salle qu'ils doivent conserver un mois au minimum.

4) La Mairie se laisse le droit de récupérer la salle polyvalente au cas où l'école aurait besoin des locaux.

5) Monsieur Le Maire se réserve le droit de faire des contrôles lors des activités des Associations.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** les conditions définies ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à faire des contrôles lors des activités des Associations
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire

Monsieur Le Maire soumet au vote cette délibération : 15 voix pour

Questions diverses

Monsieur Le Maire prend la parole pour demander aux groupes de travail où ils en sont :

Groupe de travail sur le Bulletin Municipal :

Mme Alexandra COSTES prend la parole pour indiquer que le groupe de travail sur le Bulletin Municipal souhaiterait qu'un bulletin municipal sorte tous les trimestres au lieu de tous les semestres.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour indiquer que cela va être difficile car actuellement l'édition des bulletins municipaux est gratuite car elle a été négociée avec le contrat de maintenance de l'informatique de la mairie et de l'école.

Groupe de travail sur l'aménagement et l'embellissement du village :

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL prend la parole pour indiquer qu'ils ont déjà eu deux réunions, que des devis sont en cours pour cacher les containers à poubelle. La prochaine réunion a lieu lundi prochain.

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL indique qu'un cache clim a été installé au niveau du Syndicat d'Initiative.

Groupe de travail Animation/Jeunesse :

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL prend la parole pour dire qu'il n'y a pas d'avancement et qu'une réunion est prévue prochainement.

Groupe de travail Signalisation :

Monsieur Dominique DAVID prend la parole pour dire qu'il n'y a pas eu encore de réunion mais qu'il a y en avoir une prochainement.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour indiquer qu'il souhaite qu'un nouveau groupe de travail soit créé pour l'installation de futures caméras. Il demande que Monsieur Victor BANON soit le référent de ce groupe.

Le Conseillers Municipaux suivants proposent leur participation pour ce groupe :

- Victor BANON = Référent
- Alex PIANETTI
- Karine PEREIRA
- Alexandra COSTES
- Christine MILLIER

Site Internet

Madame Alexandra COSTES prend la parole pour indiquer qu'il y a déjà un site internet sur la commune par le biais du site internet de la DLVA. Mme COSTES a pris contact avec la responsable au niveau de la DLVA et qu'elle attend son appel.

Monsieur Le Maire reprend la parole pour demander aux personnes qui ont assisté à des réunions communales le compte rendu de celles-ci.

SDE :

Madame Arlette ARNOUX-RAVEL prend la parole pour indiquer qu'elle est allée à une réunion du SDE et que celle-ci avait pour but de désigner des membres représentant les communes.

PNRV :

Monsieur Dominique DAVID prend la parole pour indiquer que la réunion à laquelle il a assisté avait pour but La présentation du Parc cet d'expliquer aux élus tout ce que le Parc pouvait leur apporter.

Infos du Maire

- Monsieur Le Maire informe que suite à la fin de contrat de Mme Martine DELL OVA qui ne pouvait plus être reconduit, la commune a donc été obligée de recruter une personne pour effectuer le ménage des bâtiments communaux.
La personne qui a été recrutée pour un CDD d'une durée de 11 mois est Mme Perle CHIMOT.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'une discussion a eu lieu avec les adjoints sur la possibilité de positionner deux ou trois poubelles canines.
Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil s'il est d'accord, un vote à main levée est fait
6 votes pour et 9 contre il ne sera donc pas installé de poubelle canine.

La séance est levée à 20 H 30

Le secrétaire
Alexandra COSTES

Le Maire
Alex PIANETTI